

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de mars, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames MICHELINI MRUKOWICZ GUERARD TAPIN  
Messieurs LONGUET ESNAULT CUTRUPA CHEVRIER  
MITTELETTE

M. HAMON donne procuration à M. LEHUGEUR  
M. VASTEL donne procuration à Mme MRUKOWICZ  
Absents : Mme PETIT, M. JACOB

Monsieur le Maire présente Mme FEUILLET notre trésorière et lui souhaite la bienvenue.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

*En préalable, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le précédent compte-rendu de réunion, aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur ESNAULT est élu secrétaire de séance.*

**ORDRE du JOUR :**

Compte administratif 2019 (Commune, SPIC Assainissement)  
Compte de gestion 2019 (Commune, SPIC Assainissement)  
Affectation des résultats (Commune, SPIC Assainissement)  
Vote des taux d'imposition  
Budgets primitifs 2020 (Commune, SPIC Assainissement, SPIC Photovoltaïque)  
Convention SAUR  
Maîtrise d'œuvre photovoltaïque conjointe avec Bretteville-sur-Laize et création du budget SPIC Photovoltaïque  
Devis nettoyage mur CD 132  
Participation voyage Rando gouvixoise  
Projet crèche multi-accueil

Monsieur le Maire précise que les documents concernant le budget CCAS ont été votés lors de la réunion du CCAS le 25 février 2020 à 18h00.

D'autre part, le budget SPIC photovoltaïque ne pourra être voté ce soir car il faut d'abord prendre une délibération en vue de le créer.

**N°1-04.03.2020 : Comptes administratifs et comptes de gestion 2019 :**

Le conseil municipal, après présentation des différents documents budgétaires de la gestion 2019, article par article, par Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité :

-d'une part, les comptes administratifs de la Commune et du SPIC Assainissement, tant en fonctionnement qu'en investissement, de Monsieur le Maire qui, pour ces derniers, a quitté la séance.

-d'autre part, les comptes de gestion de la Commune et du SPIC Assainissement de Madame la Trésorière.

### **N°2-04.03.2020 : Affectation des résultats :**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et l'ayant adopté, à l'unanimité, décide de l'affectation suivante :

#### **Budget de la commune :**

001 Déficit antérieur reporté : 16 480,81 €  
002 Excédent Fonctionnement reporté : 1 742 228,84 €

#### **Budget du S.P.I.C. Assainissement :**

002 Excédent d'exploitation reporté : 54 607,96 €  
1068 Recette d'Investissement : 21 872,75 €

### **N°3-04.03.2020 : Vote des taux de fiscalité :**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide pour l'année 2020 de reconduire les taux de taxes de l'année 2019 soit :

Taxe d'habitation	6,16 %
Taxe foncière propriétés bâties	16,83 %
Taxe foncière propriétés non bâties	34,15 %

### **N°4-04.03.2020 : Budgets primitifs 2020 :**

Monsieur le Maire présente article par article les documents budgétaires prévisionnels de la Commune et du SPIC Assainissement pour l'année 2020. Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte les budgets Commune et SPIC Assainissement dont les sections s'équilibrent comme suit :

#### **COMMUNE :**

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes/Dépenses : 2 301 454,84 €

##### **Section d'investissement :**

Recettes/Dépenses : 1 742 322,41 €

#### **S.P.I.C. Assainissement :**

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes/Dépenses : 62 775,09 €

##### **Section d'investissement :**

Recettes/Dépenses : 75 936,03 €

#### **N°5-04.03.2020 : Subventions aux associations 2020 :**

Monsieur le Maire présente un tableau concernant les subventions versées aux associations communales ou intercommunales mais fréquentées par des jeunes de la commune. Après discussion les montants et répartitions sont adoptés à l'unanimité.

#### **N°6-04.03.2020 : Convention SAUR :**

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention avec la SAUR, pour la perception et la facturation de la redevance d'assainissement collectif.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAUR.

#### **N°7-04.03.2020 : Maîtrise d'œuvre photovoltaïque conjointe avec Bretteville-sur-Laize et création du budget SPIC Photovoltaïque :**

La commune de GOUVIX ayant obtenu une subvention de la Région Normandie pour la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ancien groupe scolaire, Monsieur le Maire propose de lancer un marché de maîtrise d'œuvre conjointement avec la commune de Bretteville-sur-Laize qui procède à ce type d'installation sur ses bâtiments communaux.

Compte-tenu de l'activité payante de la production d'électricité, il est nécessaire de créer un nouveau budget annexe SPIC PHOTOVOLTAÏQUE en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de lancer un marché de maîtrise d'œuvre conjointement avec la commune de Bretteville-sur-laize.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier
- décide de créer un budget annexe communal SPIC PHOTOVOLTAÏQUE en fonctionnement et en investissement.

#### **N°8-04.03.2020 : Nettoyage mur sur CD 132 :**

Il s'agit du nettoyage du mur du parking devant l'église. La mairie a reçu 3 devis.

Après étude, le conseil municipal à l'unanimité retient le devis de l'entreprise NSV de Bourguébus pour un montant de 4 920.00 € TTC, entreprise mieux disante dont la proposition est aussi la plus complète et la plus détaillée.

#### **N°9-04.30.2020 : Participation voyage Rando gouvixoise :**

La Rando gouvixoise organise en 2020 un voyage en baie de Somme et demande à la commune, comme tous les ans, la prise en charge du bus pour un montant de 1 560.00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette prise en charge aux mêmes conditions que les années précédentes, c'est-à-dire que le premier mois, les inscriptions sont réservées aux habitants de la commune.

### **N°10-04.03.2020 : Projet de crèche multi-accueil :**

Les communes de Cauvicourt et de Gouvix se sont engagées dans le développement d'une crèche multi-accueil de 24 berceaux avec un mode de gestion de type PSU. Ce projet bénéficie d'un avis très favorable de la PMI et d'un soutien financier important de la CAF.

En effet, contrairement aux micro-crèches privées où les familles doivent avancer jusqu'à 8 € de l'heure en fournissant couches et repas, dans une structure en mode PSU les parents ne fournissent ni repas, ni couches et ne paient que le reste à charge, déduction faite des aides de la CAF.

De plus, cette implantation va favoriser la construction d'un RAM financé par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, créant ainsi près de l'école du Roselin sise à Gouvix, un pôle Enfance-Jeunesse structurant pour notre territoire.

Cette crèche multi-accueil de 24 berceaux a pour ambition l'accueil d'enfants de 0 à 6 ans et les moyens humains nécessaires à l'accueil d'enfants porteurs de particularités.

Le projet a été réévalué à 690 000 € Hors Taxes, les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2020 de la commune de Gouvix et de celui de Cauvicourt, à hauteur de 50 % du reste à charge pour chaque commune.

Compte-tenu de la rareté d'une telle structure en zone rurale et de son caractère structurant, le conseil municipal à l'unanimité, en complément des délibérations du 19/06/2019 et du 11/12/2019, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- continuer le projet en lien avec Cauvicourt ainsi que les démarches avec la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en vue d'une éventuellement MOE commune
- demander une subvention au titre de la DETR/DSIL en vue d'obtenir une subvention au taux maximum.
- demander une subvention aux services de la CAF.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures.